



## Voiture d'un proche endommagée

Par **Lise Mounib**, le **30/01/2017** à **18:23**

Bonjour,

je ne sais si ma question est pertinente sur ce forum, mais qui sait?

J'ai emprunté la voiture d'un ami ce week-end, il s'agit d'un véhicule GPL. J'ai fait le plein et au moment de partir de la pompe, j'ai omis de remettre le pistolet sur la pompe et ai démarré alors que celui-ci était encore fermement accroché au véhicule. J'ai donc abimé le véhicule (pare choc arrière et orifice GPL...).

L'assurance de mon ami (il est assurés tout risque) lui dit que cela n'est pas pris en charge dans le cadre de son contrat car il ne s'agit pas d'un accident de la route à proprement parlé.

Avez-vous une idée sur la question?

Merci.  
Cordialement,

LM

Par **Visiteur**, le **30/01/2017** à **19:21**

Bsr

C'est logique en effet, il n'y a aucun tiers concerné et c'est un peu comme si vous aviez laissé tomber un objet contondant et lourd sur le véhicule...pas de couverture de l'assurance auto. Vous devriez cependant contacter votre assurance responsabilité civile.

Par **Chaber**, le **30/01/2017** à **19:27**

bonjour

[citation]L'assurance de mon ami (il est assurés tout risque) lui dit que cela n'est pas pris en charge dans le cadre de son contrat car il ne s'agit pas d'un accident de la route à proprement parlé. [/citation]normal

[citation]Vous devriez cependant contacter votre assurance responsabilité civile.[/citation]La responsabilité civile ne couvre pas les dommages aux biens confiés

Par **Visiteur**, le **01/02/2017** à **19:21**

Bsr

Désolé ami chaber, la garantie des dommages aux biens confiés est optionnelle, je l'ai dans mon contrat.

Par **Chaber**, le **01/02/2017** à **19:37**

@pragma

[citation]Désolé ami chaber, la garantie des dommages aux biens confiés est optionnelle, je l'ai dans mon contrat.[/citation]pouvez-vous la recopier complètement

Par **Lise Mounib**, le **02/02/2017** à **10:54**

Bonjour et merci à tous de vos réponses et contributions. Voici ce qu'il en est : l'assurance de mon ami, après négociation et epluchage en détail du contrat, accepte au final de prendre en charge les frais. La franchise en revanche est très élevée (900 euros) mais c'est un moindre mal.

Par ailleurs, j'avais recontacté mon assurance pour la responsabilité civile et celle-ci de me dire qu'il n'était pas exclu qu'elle fonctionne si l'assurance auto de mon ami refusait la prise en charge. En tout cas, tout est bien qui finit bien, ou presque.. Merci encore. LM